


Leak Lock Gold**ARTICLE 1 : IDENTIFICATION**

- 1.1 Identifiant du produit:** Leak Lock Gold
- Autres moyens d'identification:**
11001, 11002, 11004, 11016, 11128
- 1.2 Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions d'utilisation:**
Application de la substance / de la préparation Produit d'étanchéité pour joints de tuyaux, joint d'étanchéité, frein-filet
Utilisations déconseillées : Toutes utilisations non précisées dans cette rubrique ou dans la section 7.3
- 1.3 Nom, adresse et numéro de téléphone du fabricant de produits chimiques, de l'importateur ou de toute autre partie responsable:**
Highside Chemicals, Inc.
11114 Reichold Rd.
39503 Gulfport - Mississippi - United States
Phone: 228-896-9220, 800-359-5599
- 1.4 Numéro de téléphone d'urgence:** ChemTel Inc. (800)255-3924, +1 (813)248-0585

ARTICLE 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

- 2.1 Classification de la substance ou du mélange:**
- NFPA:**
Risques pour la santé: 1
Risques d'inflammabilité: 3
Risques d'instabilité: 0
Dangers particuliers : Sans objet (S/O)
- Conformément à : 29 CFR 1910.1200:**
La classification de ce produit a été effectuée conformément au paragraphe (d) of § 1910.1200.
Irritation des yeux. 2A : Irritation oculaire, catégorie 2A, H319
Flam. Liq. 2 : Liquides inflammables, Catégorie 2, H225
STOT SE 3: Toxicité spécifique provoquant somnolence et étourdissements, exposition unique, Catégorie 3, H336
- Conforme au : Règlement CLP (CE) n° 1272/2008:**
La classification de ce produit a été effectuée conformément au règlement CLP (CE) n° 1272/2008.
Flam. Liq. 2 : Liquides inflammables, Catégorie 2, H225
- Conformément à : SIMDUT 2015:**
La classification de ce produit a été effectuée conformément à la partie 2 du Règlement sur les produits dangereux (SOR/2015-17)
Irritation des yeux. 2 : Irritation des yeux, Catégorie 2, H319
Flam. Liq. 2 : Liquides inflammables, Catégorie 2, H225
STOT SE 3: Toxicité spécifique provoquant somnolence et étourdissements, exposition unique, Catégorie 3, H336
- 2.2 Éléments d'étiquetage:**
- NFPA:**
- 
- Conforme au : 29 CFR 1910.1200 / CLP Règlement (CE) n° 1272/2008 / SIMDUT 2015**
- Danger**
- 
- Mentions de danger:**
Irritation des yeux. 2A : H319 - Provoque une grave irritation des yeux.
Flam. Liq. 2 : H225 - Liquide et vapeurs très inflammables.
STOT SE 3: H336 - Peut causer de la somnolence ou des vertiges.

- SUITE À LA PAGE SUIVANTE -

Leak Lock Gold

ARTICLE 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS (suite)

2.2 Éléments d'étiquetage:

Conseils de prudence:

P101: Si un avis médical est nécessaire, avoir le contenant ou l'étiquette du produit à portée de la main.

P102: Garder hors de la portée des enfants.

P210: Garder loin de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Il est interdit de fumer.

P264: Bien se laver après utilisation.

P280: Porter des gants de protection/des vêtements de protection/des lunettes de protection/des chaussures de protection.

P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer délicatement à l'eau pendant plusieurs minutes. Retirez les lentilles cornéennes, si elles sont présentes et faciles à faire. Continuez à rincer.

P370+P378: En cas d'incendie : Utiliser un extincteur à poudre ABC pour l'éteindre.

P501: Éliminer le contenu/conteneurs conformément aux réglementations locales, provinciales et fédérales..

Informations supplémentaires:

EUH211: Avertissement! Des gouttelettes respirables dangereuses peuvent se former lors de la pulvérisation. Ne pas respirer les aérosols ou les brouillards.

2.3 Dangers non classés ailleurs (HNOC-PHNO):

Conformément à : 29 CFR 1910.1200 / SIMDUT 2015

Sans objet (S/O)

Conforme au : Règlement CLCLP (CE) n° 1272/2008

Le produit ne répond pas aux critères PBT/vPvB

Propriétés perturbateurs endocriniens : Le produit ne répond pas aux critères.

ARTICLE 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1 Substances:

Sans objet





3.2 Mélanges:

Conformément à : 29 CFR 1910.1200

Description chimique : Mélange composé de produits chimiques

Composantes:

Les autres composants ne sont pas dangereux et/ou sont présents en quantités inférieures aux limites à déclarer. L'identité chimique spécifique et/ou le pourcentage exact (concentration) de la composition ont été retenus comme secret commercial conformément au paragraphe (i) du §1910.1200. contient:

Identification	Nom chimique/Classification	Concentration
CAS: N/A	SUNBRITE YELLOW 17 Resp. Sens. 1A: H334 - Danger	 2.5 - <10 %
CAS: 67-63-0	propan-2-ol Eye Irrit. 2A: H319; Flam. Liq. 2: H225; STOT SE 3: H336 - Danger	  2.5 - <10 %
CAS: 14808-60-7	Quartz (1 % < RCS < 10%) Carc. 1B: H350; STOT RE 2: H373 - Danger	 <1 %

Pour obtenir plus d'informations sur les dangers des substances, consultez les sections 11, 12 et 16..

- SUITE À LA PAGE SUIVANTE -




Leak Lock Gold

ARTICLE 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS (suite)

3.2 Mélanges:

Conformément au : RÈGLEMENT DE LA COMMISSION (UE) 2020/878

Conformément à l'annexe II du Règlement (CE) n° 1907/2006 (point 3), le produit contient:

Identification	Nom chimique/Classification		Concentration
CAS: 67-63-0 EC: 200-661-7 Index: 603-117-00-0 REACH: 01-2119457558-25-XXXX	propan-2-ol⁽¹⁾	ATP CLP00	
	Regulation 1272/2008	Eye Irrit. 2: H319; Flam. Liq. 2: H225; STOT SE 3: H336 - Danger	 2.5 - <10 %
CAS: 14808-60-7 EC: 238-878-4 Index: Non-applicable REACH: Non-applicable	Quartz (1 % < RCS < 10%)⁽²⁾	Self-classified	
	Regulation 1272/2008	STOT RE 2: H373 - Warning	 <1 %
CAS: 109-86-4 EC: 203-713-7 Index: 603-011-00-4 REACH: 01-2119494721-33-XXXX	2-methoxyethanol⁽²⁾	ATP CLP00	
	Regulation 1272/2008	Acute Tox. 4: H302+H312+H332; Flam. Liq. 3: H226; Repr. 1B: H360FD - Danger	 <1 %




⁽¹⁾ Substances présentant un danger pour la santé ou l'environnement qui répondent aux critères fixés par le règlement (UE) n° 2020/878

⁽²⁾ Substance avec une limite d'exposition sur le lieu de travail de l'Union

Pour obtenir plus d'informations sur les dangers des substances, consultez les sections 11, 12 et 16..

Conformément à : SIMDUT 2015

Conformément à l'annexe I du Règlement sur les produits dangereux (DORS/2015-17), le produit contient:

Identification	Nom chimique/Classification		Concentration
CAS: N/A	SUNBRITE YELLOW 17	Resp. Sens. 1A: H334 - Danger	 5 - <10 %
CAS: 67-63-0	propan-2-ol	Eye Irrit. 2: H319; Flam. Liq. 2: H225; STOT SE 3: H336 - Danger	 1 - <5 %
CAS: 14808-60-7	Quartz (1 % < RCS < 10%)	Carc. 1B: H350; STOT RE 2: H373 - Danger	 <1 %

Pour obtenir plus d'informations sur les dangers des substances, consultez les sections 11, 12 et 16.

ARTICLE 4 : PREMIERS SECOURS

4.1 Description des mesures nécessaires:

Les symptômes résultant d'une intoxication peuvent apparaître après exposition, c'est pourquoi, en cas de doute, consulter un médecin en cas d'exposition directe au produit chimique ou d'inconfort persistant, en montrant la FDS de ce produit.

Par inhalation:

Ce produit n'est pas classé comme dangereux par inhalation, cependant, il est recommandé en cas de symptômes d'intoxication d'éloigner la personne concernée de la zone d'exposition, de lui fournir de l'air pur et de la maintenir au repos. Demander des soins médicaux si les symptômes persistent.

Par contact avec la peau:

Ce produit n'est pas considéré comme dangereux au contact de la peau. Cependant, en cas de contact avec la peau, il est recommandé d'enlever les vêtements et chaussures contaminés, de rincer la peau ou, au besoin, de doucher abondamment la personne concernée avec de l'eau froide et du savon neutre. En cas de réaction grave, consulter un médecin.

Par contact visuel:

Rincer soigneusement les yeux à l'eau tiède pendant au moins 15 minutes. Ne laissez pas la personne concernée se frotter ou fermer les yeux. Si la personne blessée utilise des verres de contact, ils doivent être enlevés à moins qu'ils ne collent aux yeux, car cela pourrait causer des dommages supplémentaires. Dans tous les cas, après le nettoyage, il faut consulter au plus vite un médecin muni du FDS du produit.

Par ingestion/aspiration:

Demander immédiatement de l'aide médicale, en montrant la FDS de ce produit. Ne pas faire vomir, mais si cela se produit, garder la tête baissée pour éviter l'aspiration. En cas de perte de conscience, ne rien administrer par voie orale sans la supervision d'un médecin. Rincer la bouche et la gorge, car elles pourraient avoir été touchées lors de l'ingestion. Gardez la personne affectée au repos.

Leak Lock Gold

ARTICLE 4 : PREMIERS SECOURS (suite)

4.2 Symptômes/effets les plus importants, aigus et différés :

Les effets aigus et différés sont indiqués dans les sections 2 et 11.

4.3 Indication des soins médicaux immédiats et du traitement particulier nécessaire, au besoin:

Sans objet

SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction appropriés (et inappropriés):

Moyens d'extinction appropriés:

Utiliser si possible des extincteurs à poudre polyvalente (poudre ABC), en alternative utiliser des extincteurs à mousse ou à dioxyde de carbone (CO₂).

Moyens d'extinction inappropriés:

IL EST RECOMMANDÉ de NE PAS utiliser d'eau à grand jet comme agent extincteur..

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:

La combustion ou la décomposition thermique crée des sous-produits réactifs qui peuvent devenir hautement toxiques et, par conséquent, présenter un risque grave pour la santé.

5.3 Équipements de protection spéciaux et précautions pour les pompiers:

Selon l'ampleur de l'incendie, il peut être nécessaire d'utiliser des vêtements de protection complets et un appareil respiratoire autonome (ARA). Des installations et de l'équipement minimum d'urgence doivent être disponibles (couvertures anti-feu, trousse de premiers soins portative,...) conformément à la directive 89/654/CE.

Dispositions supplémentaires:

Conformément à : 29 CFR 1910.1200v

Comme pour tout incendie, évitez toute exposition humaine au feu, à la fumée, aux émanations ou aux produits de combustion. Seul un personnel correctement formé doit être impliqué dans la lutte contre les incendies. Évacuer le personnel non essentiel de la zone d'incendie. Détruisez toute source d'ignition. En cas d'incendie, réfrigérer les contenants et les réservoirs de stockage des produits sensibles à l'inflammation. Éviter le déversement des produits utilisés pour éteindre le feu dans un milieu aqueux.

Conformément au : RÈGLEMENT DE LA COMMISSION (UE) 2020/878 / SIMDUT 2015

Agir conformément au plan d'urgence interne et aux fiches d'information sur les actions à entreprendre après un accident ou d'autres urgences. Détruisez toute source d'ignition. En cas d'incendie, réfrigérer les contenants et les réservoirs de stockage des produits susceptibles d'inflammation, d'explosion ou de BLEVE en raison de températures élevées. Éviter le déversement des produits utilisés pour éteindre le feu dans un milieu aqueux.

SECTION 6 : MESURES EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:

Pour les non-secouristes:

Isoler les fuites à condition qu'il n'y ait pas de risque additionnel pour les personnes effectuant cette tâche. Évacuez la zone et éloignez ceux qui ne sont pas protégés. De l'équipement de protection individuelle doit être utilisé contre tout contact potentiel avec le produit déversé (voir section 8). Éviter surtout la formation de mélanges vapeur-air inflammables, soit par ventilation, soit par utilisation d'un milieu inerte. Éliminez toute source d'inflammation. Éliminez les charges électrostatiques en interconnectant toutes les surfaces conductrices sur lesquelles de l'électricité statique pourrait se former, et en veillant également à ce que toutes les surfaces soient reliées à la terre.

Pour les secouristes:

Portez de l'équipement de protection. Restez loin des personnes non protégées. Voir la section 8.



Leak Lock Gold

ARTICLE 6 : MESURES EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE (suite)

6.2 Précautions environnementales:

Ce produit n'est pas classé comme dangereux pour l'environnement. Garder le produit loin des égouts, des eaux de surface et souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Conformément à : 29 CFR 1910.1200

Pour les rejets accidentels dépassant les quantités à déclarer (RQ) (tableau 302.4), reportez-vous au 40 CFR 302 pour des instructions détaillées concernant les exigences de déclaration et informez le National Response Center (800) 424-8802. Absorber le déversement avec du sable ou un absorbant inerte et le déplacer dans un endroit sûr. Ne pas absorber dans la sciure de bois ou d'autres absorbants combustibles. Pour toute préoccupation relative à l'élimination, veuillez consulter la section 13.

Conformément au : RÈGLEMENT DE LA COMMISSION (UE) 2020/878 / SIMDUT 2015

Il est recommandé:

Absorber le déversement avec du sable ou un absorbant inerte et le déplacer dans un endroit sûr. Ne pas absorber dans la sciure de bois ou d'autres absorbants combustibles. Pour toute préoccupation liée à l'élimination, consultez la section 13.

6.4 Référence à d'autres sections:

Voir les articles 8 et 13.

ARTICLE 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions pour une manipulation sécuritaire :

A.- Précautions générales pour une utilisation sécuritaire

Se conformer à la législation et/ou aux normes en vigueur 29 CFR 1910 Occupational Safety and Health Standards. Conserver les contenants hermétiquement fermés. Contrôler les déversements et les résidus, en les détruisant avec des méthodes sécuritaires (section 6). Éviter fuites du conteneur. Maintenir l'ordre et la propreté là où des produits dangereux sont utilisés.

B.- Recommandations techniques pour la prévention des incendies et des explosions

Le produit étant un liquide inflammable, le stockage doit répondre aux exigences du 29 CFR 1910.106, Code des liquides inflammables et combustibles.

Transférer dans des zones bien aérées, de préférence par extraction localisée. Contrôlez parfaitement les sources d'inflammation (téléphones cellulaires, étincelles,...) et aérez lors des opérations de nettoyage. Éviter l'existence d'atmosphères dangereuses à l'intérieur des contenants, en appliquant des systèmes d'inertage lorsque c'est possible. Transférez à vitesse lente pour éviter la création de charges électrostatiques. Contre la possibilité de charges électrostatiques : assurer une connexion parfaite équipotentielle, toujours utiliser des mises à la terre, ne pas porter de vêtements de travail en fibres acryliques, de préférence des vêtements en coton et des chaussures conductrices. Respecter les exigences essentielles de sécurité des équipements et systèmes (RÈGLEMENT DE LA COMMISSION (UE) 2020/878 tel que défini dans la directive 2014/34/CE (ATEX 100)) et les exigences minimales de protection de la sécurité et de la santé des travailleurs. (RÈGLEMENT DE LA COMMISSION (UE) 2020/87 selon les critères de sélection de la directive 1999/92/CE (ATEX 137)). Consultez la section 10 pour connaître les conditions et les matériaux à éviter.

C.- Recommandations techniques sur l'hygiène générale du travail

Ne pas manger ni boire pendant le processus, puis se laver les mains avec des produits de nettoyage appropriés

D.- Recommandations techniques pour prévenir les risques environnementaux

Il est recommandé d'avoir un matériau absorbant à proximité immédiate du produit (Voir sous-section 6.3).

7.2 Conditions d'un entreposage sécuritaire, y compris d'éventuelles incompatibilités:

Conformément à : 29 CFR 1910.1200

A.- Mesures techniques pour le stockage

Température minimale.: 41 °F

Température maximale.: 86 °F

Durée maximale: 6 Mois

B.- Conditions générales d'entreposage

Évitez les sources de chaleur, de rayonnement, d'électricité statique et le contact avec les aliments. Pour plus d'informations, voir la sous-section 10.5.

- SUITE À LA PAGE SUIVANTE -



Leak Lock Gold

ARTICLE 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE (suite)

7.2 Conditions d'un entreposage sécuritaire, y compris d'éventuelles incompatibilités:

Conformément au : **RÈGLEMENT DE LA COMMISSION (UE) 2020/878 / SIMDUT 2015**

A.- Mesures techniques pour le stockage

Température minimale.: 5 °C

Température maximale.: 30 °C

Durée maximale: 6 Months

B.- Conditions générales d'entreposage

Évitez les sources de chaleur, de rayonnement, d'électricité statique et le contact avec les aliments.

Pour plus d'informations, voir la sous-section 10.5.

7.3 Utilisation(s) finale(s) spécifique(s):

À l'exception des instructions déjà précisées, il n'est pas nécessaire de fournir de recommandations particulières concernant les utilisations de ce produit.

ARTICLE 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle : Conformément à : 29 CFR 1910.1200

Substances dont les limites d'exposition professionnelle doivent être surveillées au travail:

US. Limites du tableau Z-1 de l'OSHA pour les contaminants atmosphériques (29 CFR 1910.1000):

Identification	Limites d'exposition professionnelle		
	8-hour TWA PEL	400 ppm	980 mg/m ³
propan-2-ol CAS: 67-63-0	Ceiling Values - TWA PEL		

US. Valeurs limites de seuil de l'ACGIH (2022) :

Identification	Limites d'exposition professionnelle		
	TLV-TWA	200 ppm	
propan-2-ol CAS: 67-63-0	TLV-STEL	400 ppm	
	TLV-TWA		0.025 mg/m ³
Quartz (1 % < RCS < 10%) CAS: 14808-60-7	TLV-STEL		

CALIFORNIE – TABLEAU AC-1 LIMITES D'EXPOSITION AUTORISÉES AUX CONTAMINANTS CHIMIQUES:

Identification	Limites d'exposition professionnelle		
	PEL	400 ppm	980 mg/m ³
propan-2-ol CAS: 67-63-0	STEL	500 ppm	1225 mg/m ³
	PEL		0.05 mg/m ³
Quartz (1 % < RCS < 10%) CAS: 14808-60-7	STEL		

Valeurs limites biologiques:

Indices d'exposition biologique (BEIs®) - ACGIH

Identification	BEIs®	Déterminant	Temps d'échantillonnage
propan-2-ol CAS: 67-63-0	40 mg/L	Acétone dans l'urine	Fin du quart de travail à la fin de la semaine de travail

- SUITE À LA PAGE SUIVANTE -

Leak Lock Gold

ARTICLE 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE (suite)

8.1 Paramètres de contrôle : Conformément à : SIMDUT 2015

Substances dont les limites d'exposition professionnelle doivent être surveillées au travail:

Colombie-Britannique - Règlement sur la santé et la sécurité au travail, article 5.48 (mis à jour le 1er mars 2022):

Identification	Limites d'exposition professionnelle		
	TLV-TWA	TLV-STEL	
propan-2-ol CAS: 67-63-0	200 ppm		
	400 ppm		
Quartz (1 % < RCS < 10%) CAS: 14808-60-7	0.025 mg/m ³		

ALBERTA - Code de santé et de sécurité au travail:

Identification	Limites d'exposition professionnelle		
	8 heures	15-minute	
propan-2-ol CAS: 67-63-0	200 ppm	492 mg/m ³	
	400 ppm	984 mg/m ³	
Quartz (1 % < RCS < 10%) CAS: 14808-60-7	0.025 mg/m ³		

ONTARIO R.R.O. 1990, RÈGLEMENT 833 (Dernier amendement : 449/19)- CONTRÔLE DE L'EXPOSITION AUX AGENTS BIOLOGIQUES OU CHIMIQUES:

Identification	Limites d'exposition professionnelle		
	TWA	STEL	
Quartz (1 % < RCS < 10%) CAS: 14808-60-7	0.1 mg/m ³		

Paramètres de contrôle : Conformément à : RÈGLEMENT DE LA COMMISSION (UE) 2020/878

Substances dont les valeurs limites d'exposition professionnelle doivent être surveillées sur le lieu de travail (VLEP européenne, pas législation propre au pays):

Directive (UE) 2000/39, Directive 2004/37/CE, Directive (UE) 2006/15, Directive (UE) 2009/161, Directive (UE) 2017/164, Directive (UE) 2019/1831:

Identification	Limites d'exposition professionnelle		
	IOELV (8h)	IOELV (STEL)	
Quartz (1 % < RCS < 10%) CAS: 14808-60-7 EC: 238-878-4	0,1 mg/m ³		
2-methoxyethanol CAS: 109-86-4 EC: 203-713-7	1 ppm		

DNEL (travailleurs) :

Identification		Exposition courte		Exposition longue	
		Systémique	Local	Systémique	Local
propan-2-ol CAS: 67-63-0 EC: 200-661-7	Oral	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
	Dermique	Sans objet	Sans objet	888 mg/kg	Sans objet
	Inhalation	Sans objet	Sans objet	500 mg/m ³	Sans objet
2-methoxyethanol CAS: 109-86-4 EC: 203-713-7	Oral	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
	Dermique	Sans objet	Sans objet	0,22 mg/kg	Sans objet
	Inhalation	Sans objet	Sans objet	0,31 mg/m ³	Sans objet

DNEL (Population générale):

Identification		Exposition courte		Exposition longue	
		Systémique	Local	Systémique	Local
propan-2-ol CAS: 67-63-0 EC: 200-661-7	Oral	Sans objet	Sans objet	26 mg/kg	Sans objet
	Dermique	Sans objet	Sans objet	319 mg/kg	Sans objet
	Inhalation	Sans objet	Sans objet	89 mg/m ³	Sans objet
2-methoxyethanol CAS: 109-86-4 EC: 203-713-7	Oral	Sans objet	Sans objet	0,11 mg/kg	Sans objet
	Dermique	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
	Inhalation	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet

- SUITE À LA PAGE SUIVANTE -

Leak Lock Gold

ARTICLE 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE (suite)

8.1 Paramètres de contrôle : Conformément à : RÈGLEMENT DE LA COMMISSION (UE) 2020/878

PNEC:

Identification				
propan-2-ol CAS: 67-63-0 EC: 200-661-7	STP	2251 mg/L	Eau douce	140,9 mg/L
	Soil	28 mg/kg	Eau marine	140,9 mg/L
	Intermittent	140,9 mg/L	Sédiment (Eau douce)	552 mg/kg
	Oral	0,16 g/kg	Sédiment (eau de mer)	552 mg/kg
2-methoxyethanol CAS: 109-86-4 EC: 203-713-7	STP	1000 mg/L	Eau douce	10 mg/L
	Soil	1,87 mg/kg	Eau marine	1 mg/L
	Intermittent	94 mg/L	Sédiment (Eau douce)	36,8 mg/kg
	Oral	0,0073 g/kg	Sédiment (eau de mer)	3,68 mg/kg

8.2 Contrôles techniques appropriés / Contrôles de l'exposition:


A.- Mesures de protection individuelle, comme l'équipement de protection individuelle

À titre préventif, il est recommandé d'utiliser un équipement de protection individuelle de base (le cas échéant avec le « marquage CE » correspondant conformément au règlement (UE) 2016/425). Pour plus d'informations sur les équipements de protection individuelle (entreposage, utilisation, nettoyage, entretien, classe de protection,...) consultez la notice d'information fournie par le fabricant. Pour plus d'informations, voir la sous-section 7.1. Toutes les informations contenues dans le présent document constituent une recommandation. Tout port de vêtements de protection chimique doit être basé sur une évaluation des dangers afin de déterminer les risques d'exposition aux produits chimiques et autres dangers. Effectuer des évaluations des dangers conformément à 29 CFR 1910.132.

B.- Protection respiratoire



L'utilisation d'équipement de protection sera nécessaire en cas de formation de brouillard ou en cas de dépassement des limites d'exposition professionnelle.

C.- **Protection spéciale pour les mains Conforme à : 29 CFR 1910.1200 / SIMDUT 2015**

Pictogramme	PPE	Remarques
 Main obligatoire protection	Gants de protection chimique (Matériau : Linéaire faible densité polyéthylène (LLDPE), Temps de pénétration : > 480 min, Épaisseur : 0,062 mm)	Le temps de pénétration indiqué par le fabricant doit être plus long que la durée d'utilisation du produit. Ne pas utiliser de crèmes protectrices après que le produit soit entré en contact avec la peau. Portez des gants conformément aux limites d'utilisation du fabricant et à la norme OSHA 1910.138 (29CFR).

Le produit étant un mélange de plusieurs substances, la résistance du matériau des gants ne peut pas être calculée à l'avance avec une fiabilité totale et doit donc être vérifiée avant l'application.

Conformément au : RÈGLEMENT DE LA COMMISSION (UE) 2020/878

Pictogramme	PPE	Étiquetage	CEN Standard	Remarques
 Mandatory hand protection	Gants de protection chimique (Matériau : Polyéthylène linéaire basse densité (LLDPE), Temps de pénétration : > 480 min, Épaisseur : 0,062 mm)		EN ISO 21420:2020	Remplacez les gants dès qu'il y a des signes de détérioration.

Le produit étant un mélange de plusieurs substances, la résistance du matériau des gants ne peut pas être calculée à l'avance avec une fiabilité totale et doit donc être vérifiée avant l'application.


- SUITE À LA PAGE SUIVANTE -

Leak Lock Gold



ARTICLE 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE (suite)

8.2 Contrôles techniques appropriés / Contrôles de l'exposition:



D.- Protection des yeux et du visage Conformément à : 29 CFR 1910.1200 / SIMDUT 2015

Pictogramme	PPE	Remarques
 Visage obligatoire protection	Lunettes panoramiques contre les éclaboussures/projections.	Nettoyer quotidiennement et désinfecter périodiquement selon les directives du fabricant. À utiliser s'il y a un risque d'éclaboussures. Utilisez cet EPI conformément aux limites d'utilisation du fabricant et à la norme OSHA 1910.133 (29CFR).





Conformément au : RÈGLEMENT DE LA COMMISSION (UE) 2020/878

Pictogramme	PPE	Étiquetage	CEN Standard	Remarques
 Visage obligatoire protection	Lunettes panoramiques contre les éclaboussures/projections.		EN 166:2002 EN ISO 4007:2018	Cpurifier quotidiennement et désinfecter périodiquement selon les directives du fabricant. À utiliser s'il y a un risque d'éclaboussures.



E.- Protection corporelle Conformément à : 29 CFR 1910.1200 / SIMDUT 2015

Pictogramme	PPE	Remarques
 Remplir obligatoirement protection du corps	Vêtements de protection antistatiques et ignifuges	Protection limitée contre les flammes.
 Pied obligatoire protection	Chaussures de sécurité aux propriétés antistatiques et résistantes à la chaleur	Remplacez les bottes dès qu'il y a des signes de détérioration. Utilisez une protection des pieds conformément aux limites d'utilisation du fabricant et à la norme OSHA 1910.136 (29CFR).

Conformément au : RÈGLEMENT DE LA COMMISSION (UE) 2020/878

Pictogramme	PPE	Étiquetage	CEN Standard	Remarques
 Remplir obligatoirement protection du corps	Vêtements de protection antistatiques et ignifuges		EN 1149-1:2006 EN 1149-2:1997 EN 1149-3:2004 EN 168:2002 EN ISO 14116:2015 EN 1149-5:2018	Protection limitée contre les flammes.
 Pied obligatoire protection	Chaussures de sécurité aux propriétés antistatiques et résistantes à la chaleur		EN ISO 13287:2020 EN ISO 20345:2011	Remplacez les bottes dès qu'il y a des signes de détérioration.

F.- Mesures d'urgence additionnelles

Mesure d'urgence	Normes	Mesure d'urgence	Normes
 Douche d'urgence	ANSI Z358-1 ISO 3864-1:2011, ISO 3864-4:2011	 Douches oculaires	DIN 12 899 ISO 3864-1:2011, ISO 3864-4:2011

- SUITE À LA PAGE SUIVANTE -

Leak Lock Gold**ARTICLE 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE (suite)****8.2 Contrôles techniques appropriés / Contrôles de l'exposition:****Contrôles de l'exposition environnementale:**

Conformément à la législation communautaire pour la protection de l'environnement, il est recommandé d'éviter le déversement dans l'environnement du produit et de son récipient. Pour plus d'informations, voir la sous-section 7.1.D.

40 CFR Part 59 (VOC):

V.O.C.(weight-percent):	36.35 % weight
V.O.C. at 68 °F:	340.8 kg/m ³ (340.8 g/L)

California Air Resources Board (CARB) - VOC Regulatory:

V.O.C.(weight-percent):	36.35 % weight
V.O.C. at 68 °F:	340.8 kg/m ³ (340.8 g/L)

South Coast Air Quality Management District (AQMD) - VOC Regulatory:

V.O.C.(weight-percent):	36.35 % weight
V.O.C. at 68 °F:	340.8 kg/m ³ (340.8 g/L)

Ozone Transport Commission (OTC) Rules - VOC Regulatory:

V.O.C.(weight-percent):	36.35 % weight
V.O.C. at 68 °F:	340.8 kg/m ³ (340.8 g/L)

Composés organiques volatils (COV) selon la Loi canadienne sur la protection de l'environnement, 1999:

Composés organiques volatils:	36.35 % poids
COV densité à 20 °C:	340.8 kg/m ³ (340.8 g/L)

Composés organiques volatils:

Conformément à la Directive 2010/75/UE, ce produit présente les caractéristiques suivantes:

COV (Fourniture):	33,9 % poids
COV densité à 20:	340,8 kg/m ³ (340,8 g/L)
Nombre moyen de carbone	2,1
Poids moléculaire moyen:	47,47 g/mol

SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:**

Pour des renseignements complets, veuillez consulter la fiche technique du produit.

Apparence:

État physique à 68 °F / 20 °C	Liquide
Apparence:	Non disponible
Couleur:	Non disponible
Odeur:	Non disponible
Seuil d'odeur:	Sans objet (S/O)*

*Non pertinent en raison de la nature du produit, ne fournissant pas d'informations sur ses dangers.

- SUITE À LA PAGE SUIVANTE -

Leak Lock Gold

ARTICLE 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES (suite)

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

Volatilité:

Point d'ébullition à pression atmosphérique:	183 °F / 84 °C
Pression de vapeur à 68 °F / 20 °C:	6174 Pa
Pression de vapeur à 122 °F / 50 °C:	29038.78 Pa (29.04 PKa)
Taux d'évaporation à 68 °F / 20 °C:	Sans objet (S/O)

Description du produit:

Densité à 68 °F / 20 °C:	1134.5 kg/m ³
Densité relative à 68 °F / 20 °C:	1.134
Viscosité dynamique à 68 °F / 20 °C:	Sans objet (S/O)*
Viscosité cinématique à 68 °F / 20 °C:	Sans objet (S/O)*
Viscosité cinématique à 104 °F / 40 °C:	Sans objet (S/O)*
Concentration:	Sans objet (S/O)*
pH:	Sans objet (S/O)*
Densité de vapeur à 68 °F / 20 °C:	Sans objet (S/O)*
Coefficient de partage n-octanol/eau 68 °F / 20 °C:	Sans objet (S/O)*
Solubilité dans l'eau à 68 °F / 20 °C:	Sans objet (S/O)*
Propriétés de solubilité:	Sans objet (S/O)*
Température de décomposition:	Sans objet (S/O)*
Point de fusion/point de congélation:	Sans objet (S/O)*

Inflammabilité:

Point d'éclair:	55 °F / 13 °C
Inflammabilité (solide, gaz):	Sans objet (S/O)*
Température d'auto-inflammation:	365 °F / 185 °C
Limite inférieure d'inflammabilité:	Non disponible
Limite supérieure d'inflammabilité:	Non disponible

Caractéristiques des particules:

Diamètre médian équivalent:	Sans objet
-----------------------------	------------

9.2 Autres renseignements:

Informations sur les classes de danger physique:

Propriétés explosives:	Sans objet (S/O) *
Propriétés oxydantes:	Sans objet (S/O) *
Corrosif pour les métaux:	Sans objet (S/O) *
Chaleur de combustion:	Sans objet (S/O) *
Aérosols-pourcentage total (en masse) de composants inflammables:	Sans objet (S/O) *

Autres caractéristiques de sécurité:

Tension superficielle à 68 °F / 20 °C:	Sans objet (S/O) *
Indice de réfraction:	Sans objet (S/O) *

*Non pertinent en raison de la nature du produit, ne fournissant pas d'informations sur ses dangers.

Leak Lock Gold

ARTICLE 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité:

Aucune réaction dangereuse n'est attendue car le produit est stable dans les conditions d'entreposage recommandées. Voir la section 7.

10.2 Stabilité chimique:

Chimiquement stable dans les conditions indiquées d'entreposage, de manipulation et d'utilisation.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses:

Dans les conditions spécifiées, aucune réaction dangereuse entraînant des températures ou une pression excessives n'est attendue.

10.4 Conditions à éviter:

Applicable pour la manipulation et l'entreposage à température ambiante

Chocs et frottements	Contact avec l'air	Augmentation de la température	Soleil	Humidité
Sans objet	Sans objet	Risque de combustion	Évitez les impacts directs	Sans objet

10.5 Matériaux incompatibles:

Acides	Eau	Matières comburantes	Matériaux combustibles	Autres
Évitez les acides forts	Sans objet	Évitez les impacts directs	Sans objet	Évitez les alcalis ou les bases solides

10.6 Produits de décomposition dangereux:

Voir les sous-sections 10.3, 10.4 et 10.5 pour connaître les produits de décomposition spécifiques. Selon les conditions de décomposition, des mélanges complexes de substances chimiques peuvent être libérés : dioxyde de carbone (CO₂), monoxyde de carbone et autres composés organiques.

ARTICLE 11 : RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques et les classes de danger telles que définies dans le Règlement (CE) n° 1272/2008 :

Les informations expérimentales liées aux propriétés toxicologiques du produit lui-même ne sont pas disponibles.

Contient des glycols. Il est recommandé de ne pas respirer les vapeurs pendant de longues périodes en raison de la possibilité d'effets dangereux pour la santé.

Des implications dangereuses pour la santé:

En cas d'exposition répétitive, prolongée ou à des concentrations supérieures aux limites d'exposition professionnelle recommandées, des effets néfastes sur la santé peuvent en résulter, selon le mode d'exposition:

A- Ingestion (effet aigu):

- Toxicité aiguë : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, cependant, il contient des substances classées dangereuses pour la consommation. Pour plus d'informations, voir la section 3.
- Corrosivité/Irritabilité : Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, car il ne contient pas de substances classées dangereuses pour cet effet. Pour plus d'informations, voir la section 3.

B- Inhalation (effet aigu):

- Toxicité aiguë : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Il contient cependant des substances classées dangereuses par inhalation. Pour plus d'informations, voir la section 3.
- Corrosivité/Irritabilité : Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, car il ne contient pas de substances classées dangereuses pour cet effet. Pour plus d'informations, voir la section 3.

C- Contact avec la peau et les yeux (effet aigu):

- Contact avec la peau : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Il contient cependant des substances classées dangereuses pour le contact avec la peau. Pour plus d'informations, voir la section 3.
- Contact oculaire : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Il contient cependant des substances classées dangereuses à cet effet. Pour plus d'informations, voir la section 3.

D- Effets CMR (cancérogénicité, mutagénicité et toxicité pour la reproduction):

- Cancérogénicité : Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, car il ne contient pas de substances classées dangereuses pour les effets mentionnés. Pour plus d'informations, voir la section 3.

IARC: Poly(tetrafluoroethylene) (3); Ethanol (1); propan-2-ol (3); acetaldehyde (2B); Talc (3); Quartz (1 % < RCS < 10%) (1); Titanium dioxide (2B)

- SUITE À LA PAGE SUIVANTE -

Leak Lock Gold

ARTICLE 11 : RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques et les classes de danger telles que définies dans le Règlement (CE) n° 1272/2008:

- Mutagénicité : Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, car il ne contient pas de substances classées dangereuses pour cet effet. Pour plus d'informations, voir la section 3.
- Toxicité pour la reproduction : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Il contient cependant des substances classées dangereuses à cet effet. Pour plus d'informations, voir la section 3.
- E- Effets sensibilisants:
 - Respiratoire : Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, car il ne contient pas de substances classées dangereuses avec des effets sensibilisants. Pour plus d'informations, voir la section 3.
 - Peau : Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, car il ne contient pas de substances classées dangereuses pour cet effet. Pour plus d'informations, voir la section 3.
- F- Toxicité spécifique à certains organes cibles (STOT) - exposition unique
Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Il contient cependant des substances classées dangereuses par inhalation. Pour plus d'informations, voir la section 3.
- G- Toxicité spécifique à certains organes cibles (STOT) - exposition répétée:
 - Toxicité spécifique à certains organes cibles (STOT) - exposition répétée : Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Il contient cependant des substances classées dangereuses par inhalation. Pour plus d'informations, voir la section 3
 - Peau : Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, car il ne contient pas de substances classées dangereuses pour cet effet. Pour plus d'informations, voir la section 3.
- H- Risque d'aspiration
Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, car il ne contient pas de substances classées dangereuses pour cet effet. Pour plus d'informations, voir la section 3.

Autres renseignements:

Sans objet (S/O)

Informations toxicologiques spécifiques sur les substances : Conformément à : 29 CFR 1910.1200 / SIMDUT 2015

Identification	Toxicité aiguë		Genre
	LD50 oral	LD50 dermique	
propan-2-ol CAS: 67-63-0	LD50 oral	5280 mg/kg	Rat
	LD50 dermique	12800 mg/kg	Rat
	LC50 inhalation	72.6 mg/L (4 h)	Rat

In Accordance With: COMMISSION REGULATION (EU) 2020/878

Identification	Toxicité aiguë		Genre
	LD50 oral	LD50 dermique	
propan-2-ol CAS: 67-63-0 EC: 200-661-7	LD50 oral	5280 mg/kg	Rat
	LD50 dermique	12800 mg/kg	Rat
	LC50 inhalation	72,6 mg/L (4 h)	Rat
2-methoxyethanol CAS: 109-86-4 EC: 203-713-7	LD50 oral	890 mg/kg	Lapin
	LD50 dermique	1340 mg/kg	Lapin
	LC50 inhalation	Sans objet (S/O)	

11.2 Informations sur d'autres dangers:

Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbateurs endocriniens : Le produit ne répond pas aux critères.

Autres renseignements

Sans objet

- SUITE À LA PAGE SUIVANTE -

Leak Lock Gold

ARTICLE 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Les informations expérimentales liées aux propriétés éco-toxicologiques du produit lui-même ne sont pas disponibles.

12.1 Écotoxicité (aquatique et terrestre, le cas échéant) : Conformément à : 29 CFR 1910.1200 / SIMDUT 2015

Toxicité aiguë

Identification	Concentration		Espèces	Genre
propan-2-ol CAS: 67-63-0	LC50	9640 mg/L (96 h)	Pimephales promelas	Poisson
	EC50	13299 mg/L (48 h)	Daphnia magna	Crustacé
	EC50	1000 mg/L (72 h)	Scenedesmus subspicatus	Algues

Conformément au : RÈGLEMENT DE LA COMMISSION (UE) 2020/878

Toxicité aiguë:

Identification	Concentration		Espèces	Genre
propan-2-ol CAS: 67-63-0 EC: 200-661-7	LC50	9640 mg/L (96 h)	Pimephales promelas	Poisson
	EC50	13299 mg/L (48 h)	Daphnia magna	Crustacé
	EC50	1000 mg/L (72 h)	Scenedesmus subspicatus	Algues
2-methoxyethanol CAS: 109-86-4 EC: 203-713-7	LC50	15520 mg/L (96 h)	Oncorhynchus mykiss	Poisson
	EC50	Sans objet		
	EC50	Sans objet		

Toxicité chronique:

Identification	Concentration		Espèces	Genre
2-methoxyethanol CAS: 109-86-4 EC: 203-713-7	NOEC	Sans objet		
	NOEC	500 mg/L	Daphnia magna	Crustacé

12.2 Persistance et dégradabilité:

Conformément à : 29 CFR 1910.1200 / SIMDUT 2015 / RÈGLEMENT DE LA COMMISSION (UE) 2020/878

Informations spécifiques à la substance:

Identification	Dégradabilité		Biodégradabilité	
propan-2-ol CAS: 67-63-0	BOD5	1.19 g O2/g	Concentration	100 mg/L
	COD	2.23 g O2/g	Période	14 jours
	BOD5/COD	0.53	% Biodégradable	86 %

12.3 Potentiel de bioaccumulation:

Informations spécifiques à la substance: Conformément à : 29 CFR 1910.1200 / SIMDUT 2015

Identification	Potentiel de bioaccumulation	
propan-2-ol CAS: 67-63-0	BCF	3
	Pow Log	0.05
	Potential	Bas

Renseignements spécifiques à la substance : Conformément au : RÈGLEMENT DE LA COMMISSION (UE) 2020/878

Identification	Potentiel de bioaccumulation	
propan-2-ol CAS: 67-63-0 EC: 200-661-7	BCF	3
	Pow Log	0.05
	Potential	Bas
2-methoxyethanol CAS: 109-86-4 EC: 203-713-7	BCF	3
	Pow Log	-0.77
	Potential	Bas

- SUITE À LA PAGE SUIVANTE -

Leak Lock Gold

SECTION ION 1212: RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ÉCOLOGIQUES (suite)

12.4 Mobilité dans le sol: Conformément à : 29 CFR 1910.1200 / SIMDUT 2015

Identification	Absorption/désorption		Volatilité	
	propan-2-ol CAS: 67-63-0	Koc	1.5	Henry
Conclusion		Très élevé	Sol sec	Oui
Tension superficielle		2,24E-2 N/m (77 °F)	Sol humide	Oui

Mobility in soil: In Accordance With: COMMISSION REGULATION (EU) 2020/878

Identification	Absorption/désorption		Volatilité	
	propan-2-ol CAS: 67-63-0 EC: 200-661-7	Koc	1.5	Henry
Conclusion		Très élevé	Sol sec	Oui
Tension superficielle		2,24E-2 N/m (25 °C)	Sol humide	Oui
2-methoxyethanol CAS: 109-86-4 EC: 203-713-7	Koc	1	Henry	3,344E-5 Pa·m ³ /mol
	Conclusion	Très élevé	Sol sec	Non
	Tension superficielle	3,242E-2 N/m (25 °C)	Sol humide	Non

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Non applicable / Le produit ne répond pas aux critères PBT/vPvB

12.6 Autres effets secondaires / Propriétés perturbateurs endocriniens:

Non décrit / Propriétés perturbateurs endocriniens : Le produit ne répond pas aux critères.

12.7 Autres effets secondaires:

Non décrit

ARTICLE 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 Méthodes d'élimination : Conformément à : 29 CFR 1910.1200

La caractéristique d'inflammabilité selon RCRA pourrait s'appliquer au produit inutilisé s'il devient un déchet. Le numéro de déchet dangereux de l'EPA D001 pourrait s'appliquer.

Gestion des déchets (élimination et évaluation):

Respectez le cadre RCRA et la réglementation de l'EPA pour vous assurer que les déchets dangereux sont gérés de manière sécuritaire et appropriée. Rappelons qu'il incombe au producteur de déchets d'évaluer si ses déchets sont dangereux par leurs caractéristiques ou leur liste.

Réglementation relative à la gestion des déchets:

Législation sur la gestion des déchets:

Déchets solides 40 CFR - Parties 239 à 282.

Les exigences réglementaires provinciales pour les générateurs peuvent être plus strictes que celles du programme fédéral. Assurez-vous de vérifier les politiques de l'État.

Leak Lock Gold

ARTICLE 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION (suite)

13.1 Méthodes d'élimination : Conformément au : RÈGLEMENT DE LA COMMISSION (UE) 2020/878

Code	Description	Classe de déchets (Règlement (UE) n° 1357/2014)
08 04 09*	déchets d'adhésifs et de scellants contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses	Dangereux

Type de déchet (Règlement (UE) n° 1357/2014):

HP3 Inflammable

Gestion des déchets (élimination et évaluation):

Consulter le gestionnaire du service des déchets agréé sur les opérations d'évaluation et d'élimination conformément à l'annexe 1 et à l'annexe 2 (Directive 2008/98/CE). Tel qu'indiqué dans le code 15 01 (2014/955/CE) et dans le cas où le récipient aurait été en contact direct avec le produit, il sera traité de la même manière que le produit lui-même. Sinon, il sera traité comme un résidu non dangereux. Les déchets ne doivent pas être jetés dans les égouts. Voir le paragraphe 6.2.

Réglementation relative à la gestion des déchets:

Conformément à l'annexe II du Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), les dispositions communautaires ou étatiques liées à la gestion des déchets sont précisées.

Conformément à : SIMDUT 2015

Gestion des déchets (élimination et évaluation):

Consulter le gestionnaire du service des déchets autorisé sur les opérations d'évaluation et d'élimination. Si le contenant a été en contact direct avec le produit, il sera traité de la même manière que le produit lui-même. Sinon, il sera traité comme un résidu non dangereux. Les déchets ne doivent pas être jetés dans les égouts. Voir l'épigraphe 6.2.

Réglementation relative à la gestion des déchets:

Législation sur la gestion des déchets:

Loi canadienne sur la protection de l'environnement, 1999

ARTICLE 14 : RENSEIGNEMENTS SUR LE TRANSPORT

Transport de marchandises dangereuses par voie terrestre:

En ce qui concerne le 49 CFR sur le transport des marchandises dangereuses ET En ce qui concerne les règlements sur le transport des marchandises dangereuses de l'ADR 2021 et du RID 2021, y compris l'amendement SOR/2017-100



- 14.1 UN numéro:** UN1133
- 14.2 UN nom d'expédition correct:** ADHÉSIFS
- 14.3 Classe(s) de danger pour le transport:** 3
- Étiquettes: 3
- 14.4 Groupe d'emballage, le cas échéant:** II
- 14.5 Polluant marin:** Non
- 14.6 Précautions particulières dont un utilisateur doit être au courant ou doit se conformer lien avec le transport ou le transport à l'intérieur ou à l'extérieur de leurs locaux**
- Règlements spéciaux: 640D
- Code de restriction des tunnels: D/E
- Propriétés physicochimiques: voir la rubrique 9
- Quantités limitées: 5 L
- 14.7 Transport en vrac (selon à l'annexe II de MARPOL 73/78 et au recueil IBC):** Sans objet (S/O)

- SUITE À LA PAGE SUIVANTE -

Leak Lock Gold

ARTICLE 14 : RENSEIGNEMENTS SUR LE TRANSPORT (suite)

Transport de marchandises dangereuses par voie maritime:

Concernant l'IMDG 40-20:



- 14.1 UN numéro:** UN1133
- 14.2 UN nom d'expédition correct:** ADHÉSIFS
- 14.3 Classe(s) de danger pour le transport:** 3
Étiquettes: 3
- 14.4 Groupe d'emballage, le cas échéant:** II
- 14.5 Polluant marin:** Non
- 14.6 Précautions particulières dont un utilisateur doit être au courant ou doit se conformer lien avec le transport ou le transport à l'intérieur ou à l'extérieur de leurs locaux**
Règlements spéciaux: Not applicable (N/A)
EmS Codes: F-E, S-D
Propriétés physicochimiques: voir la rubrique 9
Quantités limitées: 5 L
Groupe de ségrégation: Sans objet (S/O)
- 14.7 Transport en vrac (selon à l'annexe II de MARPOL 73/78 et au recueil IBC):** Sans objet (S/O)

Transport aérien de marchandises dangereuses:

Concernant IATA/OACI 2023:



- 14.1 UN numéro:** UN1133
- 14.2 UN nom d'expédition correct:** ADHÉSIFS
- 14.3 Classe(s) de danger pour le transport:** 3
Étiquettes: 3
- 14.4 Groupe d'emballage, le cas échéant :** II
- 14.5 Polluant marin:** Non
- 14.6 Précautions particulières dont un utilisateur doit être au courant ou doit se conformer lien avec le transport ou le transport à l'intérieur ou à l'extérieur de leurs locaux**
Propriétés physicochimiques: voir la rubrique 9
- 14.7 Transport en vrac (selon à l'annexe II de MARPOL 73/78 et au recueil IBC):** Sans objet (S/O)

ARTICLE 15 : RENSEIGNEMENTS RÉGLEMENTAIRES

15.1 Réglementations/législation spécifiques en matière de sécurité, de santé et d'environnement à la substance ou au mélange:

Conformément à : 29 CFR 1910.1200

- CODE DU TRAVAIL DE CALIFORNIE - La liste des substances dangereuses:
- Proposition 65 de la Californie (Loi sur la sécurité de l'eau potable et les substances toxiques de 1986) - Malformations congénitales ou autres problèmes de reproduction : Sans objet (S/O)
- Proposition 65 de la Californie (Loi sur la sécurité de l'eau potable et les substances toxiques de 1986) - Cancer : Sans objet (S/O)
- CANADA - Liste intérieure des substances (LIS): *propan-2-ol (67-63-0)* ; *Quartz (1 % < RCS < 10%) (14808-60-7)*
- CANADA- Liste extérieure des substances (LIS) : Sans objet (S/O)
- Polluants atmosphériques dangereux (Clean Air Act) : Sans objet (S/O)

- SUITE À LA PAGE SUIVANTE -

Leak Lock Gold

ARTICLE 15 : RENSEIGNEMENTS RÉGLEMENTAIRES (suite)

15.1 Réglementations/législation spécifiques en matière de sécurité, de santé et d'environnement à la substance ou au mélange:

Conformément à : 29 CFR 1910.1200

- Massachusetts RTK - Liste des substances: *propan-2-ol (67-63-0)*; *Quartz (1 % < RCS < 10%) (14808-60-7)*
 - Minnesota - Substances dangereuses ERTK: *propan-2-ol (67-63-0)*; *Quartz (1 % < RCS < 10%) (14808-60-7)*
 - New Jersey Loi sur le droit à l'information des travailleurs et de la communauté: *propan-2-ol (67-63-0)*; *Quartz (1 % < RCS < 10%) (14808-60-7)*
 - New York RTK - Liste des substances: *propan-2-ol (67-63-0)*
 - NTP (Programme national de toxicologie) *Quartz (1 % < RCS < 10%) (14808-60-7)*
 - OSHA Specifically Regulated Substances (29 CFR 1910.1001-1096): *Quartz (1 % < RCS < 10%) (14808-60-7)*
 - Pennsylvania Worker and Community Right-to-Know Law: *propan-2-ol (67-63-0)*; *Quartz (1 % < RCS < 10%) (14808-60-7)*
 - Rhode Island - Hazardous substances RTK: Not applicable (N/A)
 - The Toxic Substances Control Act (TSCA) : *propan-2-ol (67-63-0)*; *Quartz (1 % < RCS < 10%) (14808-60-7)*
- Toxic chemical release reporting under EPCRA section 313 (40 CFR Part 372): *propan-2-ol (67-63-0)*
Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act (CERCLA) - Reportable Quantities: Not applicable (N/A)

Dispositions spécifiques en matière de protection des personnes ou de l'environnement:

Il est recommandé d'utiliser les renseignements inclus dans cette fiche de données de sécurité comme données utilisées dans une évaluation des risques des circonstances locales afin d'établir les mesures de prévention des risques nécessaires pour la manipulation, l'utilisation, le stockage et l'élimination de ce produit.

Autre législation:

Tenez compte des autres lois et réglementations locales fédérales, provinciales et locales applicables.

Conformément au : RÈGLEMENT DE LA COMMISSION (UE) 2020/878

Substances candidates à l'autorisation en vertu du règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH): 2-methoxyethanol
Substances incluses à l'annexe XIV de REACH (« Liste d'autorisation ») et date d'expiration: Sans objet (S/O)
Règlement (CE) n° 1005/2009 concernant les substances qui appauvrissent la couche d'ozone : Sans objet (S/O)
Article 95, RÈGLEMENT (UE) No 528/2012: *propan-2-ol* (Type de produit 1, 2, 4)
RÈGLEMENT (UE) N° 649/2012 relatif à l'importation et à l'exportation de produits chimiques dangereux : Sans objet (S/O)

Seveso III:

Section	Description	Lower-tier requirements	Upper-tier requirements
P5c	FLAMMABLE LIQUIDS	5000	50000

Limites à la commercialisation et à l'utilisation de certaines substances et mélanges dangereux (Annex XVII REACH, etc):

Ne doit pas être utilisé dans:

- les articles ornementaux destinés à produire des effets de lumière ou de couleur au moyen de différentes phases, par exemple dans les lampes ornementales et les cendriers,
- trucs et jokes,
- jeux pour un ou plusieurs participants, ou tout article destiné à être utilisé comme tel, même présentant des aspects ornementaux.

L'exposition professionnelle à la silice cristalline respirable doit être contrôlée conformément à la directive (UE) 2019/130.

Dispositions spécifiques en matière de protection des personnes ou de l'environnement:

Il est recommandé d'utiliser les renseignements contenus dans cette fiche de données de sécurité comme base pour réaliser des évaluations des risques spécifiques au lieu de travail afin d'établir les mesures de prévention des risques nécessaires à la manipulation, l'utilisation, le stockage et l'élimination de ce produit.

Autre législation:

Le produit pourrait faire l'objet de la législation sectorielle

Leak Lock Gold**ARTICLE 15 : RENSEIGNEMENTS RÉGLEMENTAIRES (suite)****15.1 Réglementations/législation spécifiques en matière de sécurité, de santé et d'environnement à la substance ou au mélange :****Conformément à : SIMDUT 2015**

- Liste intérieure des substances (DSL): *propan-2-ol (67-63-0)*; *Quartz (1 % < RCS < 10%) (14808-60-7)*
- Liste extérieure des substances (NDSL): Sans objet

Dispositions spécifiques en matière de protection des personnes ou de l'environnement:

Il est recommandé d'utiliser les renseignements inclus dans cette fiche de données de sécurité comme données utilisées dans une évaluation des risques des circonstances locales afin d'établir les mesures de prévention des risques nécessaires pour la manipulation, l'utilisation, le stockage et l'élimination de ce produit.

Autre législation:

Loi canadienne sur la protection de l'environnement, 1999

ARTICLE 16 : AUTRES RENSEIGNEMENTS**Législation relative aux fiches de données de sécurité:**

Cette fiche de données de sécurité a été conçue conformément à l'annexe du §1910.1200 - Fiches de données de sécurité

La FDS doit être fournie dans une langue officielle du pays où le produit est mis en marché. Cette sécurité

La fiche de données a été conçue conformément à l'ANNEXE II-Guide pour l'élaboration des fiches de données de sécurité du règlement (CE) n° 1907/2006 (RÈGLEMENT DE LA COMMISSION (UE) 2020/878).

Cette fiche de données de sécurité a été conçue conformément à la partie 4 et à l'annexe I de la liste des produits dangereux. Règlement (DORS/2015-17)

Modifications liées à la précédente Fiche de données de sécurité concernant les modalités de gestion des risques:

Sans objet

Textes des phrases législatives mentionnées à l'article 2:

H225: Liquide et vapeur hautement inflammables.

Textes des phrases législatives mentionnées à l'article 3:

Les phrases indiquées ne font pas référence au produit lui-même ; ils sont présents uniquement à titre informatif et font référence aux différentes composantes qui apparaissent dans la section 3.

Conformément à : 29 CFR 1910.1200 / SIMDUT 2015:

Carc. 1B: H350 - Peut causer le cancer.

Eye Irrit. 2A: H319 - Provoque une grave irritation des yeux.

Flam. Liq. 2: H225 - Liquide et vapeur hautement inflammables.

Resp. Sens. 1A: H334 - Peut provoquer des symptômes d'allergie ou d'asthme ou des difficultés respiratoires en cas d'inhalation.

STOT RE 2: H373 - Peut causer des dommages aux organes en cas d'exposition prolongée ou répétée (Inhalation).

STOT SE 3: H336 - Peut causer de la somnolence ou des étourdissements

Conforme au : Règlement CLP (CE) n° 1272/2008:

Acute Tox. 4: H302+H312+H332 - Nocif en cas d'ingestion, de contact avec la peau ou d'inhalation.

Eye Irrit. 2: H319 - Provoque une grave irritation des yeux.

Flam. Liq. 2: H225 - Liquide et vapeur hautement inflammables.

Flam. Liq. 3: H226 - Liquide et vapeur inflammables.

Repr. 1B: H360FD - Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.

STOT RE 2: H373 - Peut causer des dommages aux organes en cas d'exposition prolongée ou répétée (Inhalation).

STOT SE 3: H336 - Peut causer de la somnolence ou des vertiges.

Leak Lock Gold**ARTICLE 16 : AUTRES INFORMATIONS (suite)****Procédure de classement:**

Flam. Liq. 2: Méthode de calcul (2.6.4.3)

Conseils liés à la formation:

Une formation minimale est recommandée pour prévenir les risques industriels pour le personnel utilisant ce produit, afin de faciliter sa compréhension et son interprétation de cette fiche de données de sécurité, ainsi que de l'étiquette apposée sur le produit.

Sources bibliographiques principales:

Administration de la sécurité et de la santé au travail (OSHA).

<http://echa.europa.eu><http://eur-lex.europa.eu><http://whmis.org/>**Abréviations et acronymes:**

ADR: Accord européen sur le transport international de marchandises dangereuses par route

IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses

IATA: Association internationale du transport aérien

ICAO: Organisation internationale de l'aviation civile

COD: Demande chimique en oxygène

BOD5: Demande biochimique en oxygène sur 5 jours

BCF: Facteur de bioconcentration

LD50: Dose mortelle 50

CL50/LC50: Concentration mortelle 50

EC50: Concentration efficace 50

Log-POW: Coefficient de partage octanol-eau

Koc: Coefficient de partage du carbone organique

UFI: identificateur de formule unique

IARC: Centre international de recherche sur le cancer

Date de compilation : 11/05/2023

Avis de non-responsabilité du fabricant : Les renseignements contenus dans cette fiche de données de sécurité (« FDS ») sont basés sur des sources, des connaissances techniques et la législation en vigueur. De plus, est basé sur des données jugées exactes ; ainsi, la société n'assume aucune responsabilité quant à son exactitude. Les renseignements fournis ici ne peuvent pas être considérés comme une garantie des propriétés de ce produit et constituent simplement une description des exigences de sécurité. L'utilisation, la méthodologie professionnelle et/ou les conditions des utilisateurs de ce produit ne sont pas de notre connaissance ou de notre contrôle. Il incombe en fin de compte au(x) utilisateur(s) de prendre les mesures nécessaires pour obtenir les exigences légales concernant la manipulation, l'entreposage, l'utilisation et l'élimination des produits chimiques. Les informations de cette FDS se réfèrent uniquement à ce produit, qui ne doit pas être utilisé à des fins autres que celles spécifiées. Finalement, la manière dont ce produit est utilisé et la violation éventuelle des brevets relèvent de la seule responsabilité de l'utilisateur ou des utilisateurs.